

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° AS61

présenté par

M. Mattei, M. Philippe Vigier, M. Turquois, Mme Ferrari, Mme Babault, M. Balanant,
Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard,
M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafo, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes,
M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs,
M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Lainé, M. Laquila, Mme Lasserre,
M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, Mme Mette,
M. Millienne, Mme Morel, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto,
M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Vichnievsky et M. Zgainski

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« proposition de loi visant à porter atteinte à la pérennité du système de retraites par répartition en
aggravant son déséquilibre budgétaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi déposée par le groupe LIOT vise à abroger les mesures phares de préservation
du système de retraites adoptées par le Parlement en mars 2023.

Un tel retour en arrière serait irresponsable. Comme rappelé par le Haut-Commissariat au Plan dans
sa note « Retraites : une base objective pour un débat civique », nos caisses de retraites sont en
déséquilibre et génèrent un besoin de financement complémentaire de 30 milliards d'euros par an...

Pour être en mesure garantir aux générations futures un modèle de retraites aussi redistributif que
celui dont aujourd'hui, les députés Démocrates refusent de transmettre un système largement
déficitaire. Il s'agit d'une responsabilité morale envers nos enfants et petits-enfants, qui supportent
d'ores et déjà le poids d'une dette publique colossale.

Il apparaît dès lors nécessaire de renommer cette proposition de loi.